

# Résultats des entreprises

En 2019, le taux de marge des sociétés non financières (SNF) atteindrait 32,5 %, son plus haut niveau depuis 2008, grâce notamment au « double versement » ponctuel du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), transformé en exonération de cotisations patronales.

Le versement début 2019 de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a certes pesé sur le taux de marge, mais celui-ci a par ailleurs bénéficié au quatrième trimestre de l'allègement de la cotisation patronale d'assurance chômage. Les termes de l'échange seraient également favorables sur l'année.

En 2020, avec la fin du « double versement » du CICE, le taux de marge se réduirait à 31,7 % au deuxième trimestre. Les effets positifs des gains de productivité et des termes de l'échange s'amoudraient également à l'horizon de prévision.

## L'année 2019 a été marquée par le « double versement » transitoire du CICE

Au deuxième trimestre 2019, le taux de marge des SNF a atteint 32,7 %, niveau inédit depuis 2007 (graphique 1). Du fait de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en une exonération de cotisations patronales début 2019, les sociétés non financières ont bénéficié d'un « double versement » : l'un provenant d'un allègement de cotisations maladie de 6 points,

l'autre lié au versement, en 2019, du CICE au titre des salaires de 2018. Ce « double versement » transitoire a soutenu le taux de marge toute l'année 2019. En outre, les termes de l'échange ont été favorables, compensant en partie l'effet négatif sur le taux de marge du versement de primes exceptionnelles par les entreprises. Au deuxième trimestre, les salaires réels ont ralenti nettement en contrecoup de la prime exceptionnelle de début d'année. Leur croissance modérée se rapprocherait ensuite de celle de la productivité jusqu'au quatrième trimestre 2019 (graphique 2).

En fin d'année, le taux de marge atteindrait 32,8 % (tableau), l'extension des allègements généraux à la cotisation d'assurance chômage contribuant pour +0,3 point à cette progression. Dans l'industrie, où le taux de marge est structurellement plus élevé que dans les services, il dépasse son niveau de début 2017 (graphique 3). En moyenne en 2019, le taux de marge des SNF, tous secteurs confondus, augmenterait ainsi de +1,3 point.

## Le taux de marge baisserait au premier semestre 2020 avec la fin du CICE

Au premier semestre 2020, avec notamment la fin du CICE, le taux de marge des SNF diminuerait pour atteindre 31,7 % au printemps.

### Décomposition du taux de marge des sociétés non financières (SNF)

en % et en points

	Variations trimestrielles								Variations annuelles				
	2018				2019				2020		2018	2019	2020 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
<b>Taux de marge (en niveau)</b>	31,5	30,9	31,2	31,5	32,3	32,7	32,4	32,8	31,5	31,7	31,2	32,5	31,7
<b>Variation du taux de marge</b>	-0,3	-0,5	0,3	0,3	0,8	0,4	-0,3	0,4	-1,2	0,1	-0,5	1,3	-0,9
<b>Contributions à la variation du taux de marge</b>													
des gains de productivité	-0,2	-0,1	0,1	0,2	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0
du salaire par tête réel	0,2	-0,2	0,0	-0,3	-0,6	0,5	-0,3	-0,1	-0,1	0,0	-0,2	-0,6	-0,2
du taux de cotisation employeur	0,0	0,0	0,0	0,1	1,1	-0,1	0,1	0,3	0,0	0,0	-0,1	1,2	0,3
du ratio du prix de la valeur ajoutée et du prix de la consommation	-0,3	-0,2	0,1	0,1	0,4	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,5	0,6	0,2
d'autres facteurs	0,1	0,0	0,0	0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,0	-1,2	0,0	0,0	-0,1	-1,2

■ Prévision

Note : le taux de marge (TM) mesure la part de la valeur ajoutée qui rémunère le capital. Sa variation se décompose de façon complémentaire entre :  
 - les évolutions de la productivité (Y/L), avec Y la valeur ajoutée et L l'emploi, et du ratio du prix de la valeur ajoutée au prix de la consommation, ou termes de l'échange (Pva/Pc), qui jouent positivement ;  
 - les évolutions du salaire moyen par tête réel (SMPT/Pc) et du taux de cotisation employeur (W/SMPT, où W représente le coût du travail par tête), qui jouent négativement.  
 - d'autres facteurs : il s'agit notamment des impôts sur la production nets des subventions, dont le CICE<sup>1</sup>.

Cette décomposition est synthétisée dans l'équation :

$$TM = \frac{EBE}{VA} \approx 1 - \frac{WL}{YP_{in}} + \text{autres facteurs} = 1 - \frac{L}{Y} \frac{W}{SMPT} \frac{P_t}{P_1} \frac{P_t}{P_{in}} + \text{autres facteurs}$$

1. Le CICE réduit l'impôt sur les sociétés, mais la comptabilité nationale l'enregistre comme une subvention aux entreprises, comme le recommande le Système européen des comptes dans sa dernière version (SEC 2010).

Source : Insee

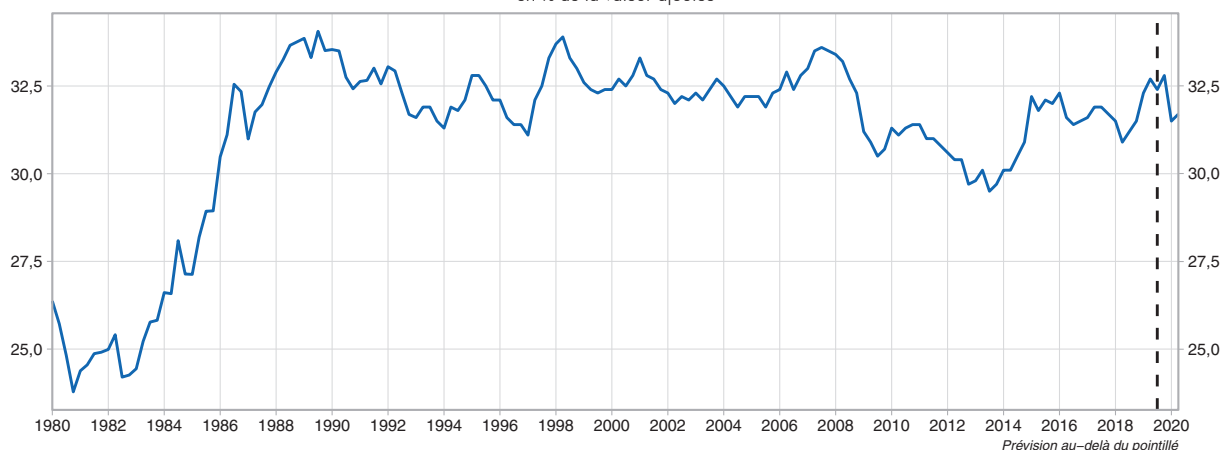
## Conjoncture française

Ce repli serait cependant en partie atténué par les versements du reliquat des créances passées du CICE à certaines sociétés encore bénéficiaires. Par ailleurs, la reconduction de la prime exceptionnelle versée par les entreprises à certains de leurs salariés contribuerait négativement au taux de marge en début d'année, de manière moins marquée

toutefois que début 2019 du fait de conditions plus restrictives. De surcroît, les salaires réels et donc la masse salariale seraient relativement plus dynamiques que la productivité, pesant sur le taux de marge des SNF. Les termes de l'échange ne soutiendraient plus le taux de marge. ■

### 1 - Taux de marge des sociétés non financières (SNF)

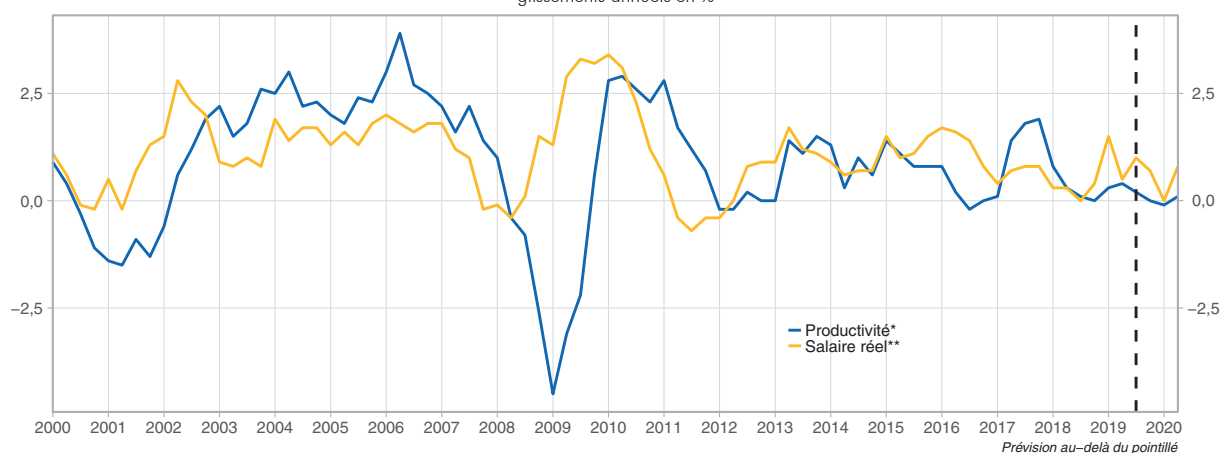
en % de la valeur ajoutée



Source : Insee, comptes nationaux trimestriels

### 2 - Productivité et salaire réel

glissements annuels en %



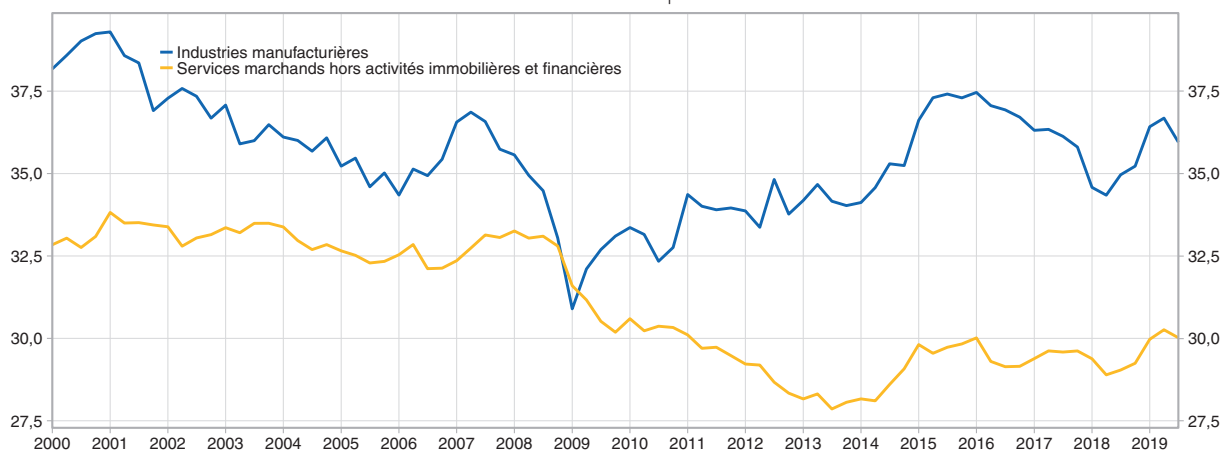
\* Productivité : en valeur ajoutée (en volume) des SNF rapportée à l'emploi salarié des SNF

\*\* Salaire réel : salaire moyen par tête rapportée aux prix de la consommation des ménages

Source : Insee

### 3 - Taux de marge dans l'industrie et les services

en % de la valeur ajoutée



Source : Insee, comptes nationaux trimestriels